



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU MARDI 8 AVRIL 2025**

**Délibération n° :**

DL17/2025

**Objet :**

Autorisation de signature du contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques usagés

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 8 avril 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- Mme BERCHON (titulaire \_ CPS)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. BLIN (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HUCHET (suppléante – CPS)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire - CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. MASURE (titulaire - CPS) donne pouvoir à Monsieur BERVEILLER (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BAY (titulaire – CCHVC) ; Mme BERT (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. GILBON (titulaire – CPS) ; M. HENRIOT (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. LEQUIN (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**DATE DE CONVOCATION**

Le 26/03/2025

EN EXERCICE : **42**  
PRESENTS : **26**  
VOTANTS : **27**

**Délibération n°DL17/2015**  
**Autorisation de signature du contrat type pour la gestion des déchets de pneumatiques usagés**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10, L. 541-10-1 (13°) et R. 543-330,

**Vu le** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du C.G.C.T.,

**Vu la** loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite « *Loi AGEC* »),

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2023 portant agrément des éco organismes ALIAPUR, FRP et TYVAL pour la filière des pneumatiques usagés, dont la mission est d'organiser la collecte sélective et le traitement à l'échelle nationale,

**Vu** le contrat-type pour les articles de pneumatiques avec les éco-organismes agréés,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'intérêt de poursuivre le partenariat avec les éco-organismes agréés afin de mettre en place le tri en vue de la collecte et du traitement adéquat des pneumatiques usagés,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Prend acte** de poursuivre le partenariat avec la filière REP des pneumatiques usagés,

**Approuve** le contrat type avec les éco-organismes agréés pour la filière des pneumatiques usagés, portant sur la période 2025-2028,

**Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer ledit contrat type avec les éco-organismes agréés pour la filière des pneumatiques usagés ainsi que tous les documents afférents à celui-ci,

**Dit que** les recettes correspondantes seront perçues au budget dit public, section de fonctionnement.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

22 AVR. 2025

Pièce transmise en Préfecture le :  
Affichée le :